

LA VIE DU FRONTALIER

Moduler son prélèvement à la source

Si vous travaillez dans l'un des 8 cantons régis par les accords bilatéraux du 11 avril 1983, vous êtes redevable de l'impôt en France.

Depuis 2019, le système fiscal a évolué et le prélèvement à la source a été mis en place.

Pour un frontalier, ce prélèvement à la source est actualisé par des acomptes prélevés sur le compte bancaire.

Oui mais voilà, ces acomptes ne sont pas forcément juste puisqu'au moment de votre déclaration de revenus, vous avez un reste à payer, parfois important.

Alors comment faire pour ne plus à avoir un solde à payer ? Et pourquoi en fin d'année il y a dans ce cas deux prélèvements des impôts ?

OBJECTIF DU WEBINAR :

- Comprendre la modulation du prélèvement à la source
- Moduler de manière astucieuse ses acomptes pour éviter un solde d'impôts important à payer

PUBLIC CONCERNE : Les personnes qui travaillent en Suisse et qui sont imposables en France (cantons de Bâle ville et campagne, Soleure, Berne, Jura, Neuchâtel, Vaud, Valais – avec retour quotidien au domicile en France)

METHODOLOGIE : Informations + conseils + bonnes pratiques

INTERVENANT : Service Accueil du Groupement Transfrontalier Européen

FOCUS INTERVENANT : Le [service Accueil](#) du GTE informe tous les frontaliers, actifs ou rentiers, de leurs droits et obligations associés à leur statut de frontalier.

DATE	30 JANVIER
HORAIRE	17H00 – 18H00
FORMAT	WEBINAR TEAMS
NOMBRE DE PERSONNE MAX	20

CONDITION D'ACCES :

- Être [adhérent\(e\) du GTE](#)
- Inscription en ligne